

JOUARRE MAG

MAGAZINE MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE JOUARRE - WWW.JOUARRE.FR

OCTOBRE 2020 - N° 18



MAIRIE DE JOUARRE
Place Auguste Tinchant
77640 Jouarre
Tél: 01 60 24 26 26
contact@mairie-jouarre.fr

ACCUEIL - ETAT CIVIL

Lundi, mardi mercredi & vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Jeudi de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h
01 60 24 26 26

URBANISME

Lundi, mardi & vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Mercredi de 9h à 12h
Jeudi de 14h à 17h
01 60 24 26 23

SERVICES TECHNIQUES

Lundi, mardi & vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Jeudi de 14h à 17h
01 60 24 26 25

SCOLAIRE

Lundi, mardi, mercredi & vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h
Jeudi de 14h à 17h
01 60 24 26 27

C.C.A.S

Lundi, mardi, mercredi & vendredi
de 9h à 12h
01 60 24 26 21
07 78 41 97 30

POLICE MUNICIPALE

Du lundi au samedi
de 9h à 12h
01 60 22 22 33
06 85 11 18 83

ACCUEIL DE LOISIRS

01 60 22 45 78
06 81 50 96 39

ALSH

Maternelle : 07 78 41 97 23
Primaire : 07 78 41 97 22



SOMMAIRE

	ACTUALITÉS	P.4
	ENVIRONNEMENT	P.8
	PATRIMOINE	P.10
	SCOLAIRE	P.11
	AMÉNAGEMENT	P.12
	HISTOIRE	P.14
	CCAS	P.17
	ÉTAT CIVIL	P.18
	TRIBUNE LIBRE	p.18

Directeur de la publication : Fabien Vallée
Rédaction : Donatienne Alibert et élus
Conception : Mickael Aydogdu
Imprimerie : Imprimerie Maurault



JOUARRE



Chère Jotrancienne, Cher Jotrancien,

Après une rentrée scolaire « masquée » dans des conditions quasi normales sous un formidable été indien, la réalité nous rattrape à grands pas... Malgré tous nos efforts conjoints pour ralentir la progression du COVID 19, l'épidémie progresse encore et nous sommes de plus en plus contraints à la prudence.

Cette année 2020 finira certainement comme elle a commencé, sous le signe des restrictions absolument indispensables à notre sécurité. Masques et respect des gestes barrières pour la sécurité de tous et plus particulièrement des plus vulnérables d'entre nous.

Cette attitude individuelle de citoyen responsable est bien plus que cela car au final c'est une attitude de solidarité et de bienveillance collective. Dans cet esprit, nous vous distribuons avec ce Jouarre Mag un autre masque lavable par foyer pour vous aider à vous protéger et à protéger vos proches.

L'action publique est donc tout naturellement orientée prioritairement vers l'entraide, l'accompagnement de nos sociétés et commerces qui ont été mis à rude épreuve cette année avec ce contexte sans précédent.

Il serait bien illusoire de penser que nous sommes au bout de cette crise, vous le savez tous, nous allons devoir redoubler d'efforts dans les mois qui arrivent pour garder notre niveau de vigilance nécessaire pour enrayer l'épidémie.

Bon nombre de collectivités sont contraintes comme Jouarre à annuler des événements appréciés de tous pour des raisons de sécurité, ceci contribue à dégrader le climat social en général. Sachez que nous restons tous mobilisés pour votre sécurité et que malgré ces interdictions, les projets vont bon train et nous continuons à prévoir l'avenir en nous mettant en ordre de bataille pour traverser la crise économique qui prendra la place de la crise sanitaire dans les mois qui arrivent.

La solidarité est présente, vous le constaterez en lisant ce Jouarre Mag, les bénévoles, les associations se mobilisent pour venir en aide au quotidien. Vous allez également découvrir ou redécouvrir l'activité agricole de notre commune au travers des articles de la commission environnement.

Les efforts des équipes municipales en matière d'environnement ont été récompensées cette année par le département de Seine et Marne : Jouarre a reçu le trophée Zéro Phyto puis la région Ile-de-France a remis à la ville sa « première fleur » des villes et villages fleuris. Ce sont des années de travail qui se voient doublement glorifiées, un grand merci aux services et aux équipes techniques.

« Le courage n'est pas l'absence de peur, mais la capacité de vaincre ce qui fait peur »

Nelson Mandela

Je vous souhaite que le courage nous guide tous, qu'il nous garde sur la voie de la raison.

Bien fidèlement,

Fabien VALLÉE



@DEJOUARRE



MAIRIEDEJOUARRE



APPLI IOS/ANDROID



Journées européennes du patrimoine

Cette année, les 37^{ème} journées européennes du patrimoine ayant pour thème « Patrimoine et éducation : apprendre pour la vie » se sont déroulées les 19 et 20 septembre 2020, dans un contexte sanitaire strict qui n'a pas découragé les amoureux de notre patrimoine Jotrancien. Dès le vendredi 18 septembre, les écoles de Jouarre, commune où le sol est très argileux, ont pu participer à un atelier poterie avec la Potière « Aux Grés de la Terre ». Celle-ci s'est ensuite installée tout le week-end sur la pelouse de la Tour romane de l'abbaye, afin de faire découvrir aux visiteurs les premières sensations du travail de la glaise. L'abbaye a su nous régaler tout le week-end avec ses cookies confectionnés par les soeurs et a permis à de nombreux touristes de visiter la Tour Romane. La culture était également représentée avec Gérard Geist, professeur d'histoire à la Sorbonne, dans le cadre de sa conférence « les voyages au long cours au XVI^e et XVII^e siècles » tirée de son roman historique « Moi, Jérónimo Lobo. » Pour l'évènement le musée Briard était ouvert les après-midis du week-end, ce qui a permis de redécouvrir les arts et traditions de la Brie au XIX^e siècle. La tradition du goût et de la gastronomie font également partie de notre patrimoine. À ce titre, nous tenons à remercier le musée départemental pour le prêt de l'exposition « fromage de brie » que les visiteurs ont pu admirer à la fromagerie Ganot où Isabelle Hédin les accueillait pour une dégustation de fromages de Brie. La crypte, fédératrice de notre village a accueilli sur le week-end 1/4 des visiteurs de l'année. Merci à Coulommiers Pays de Brie tourisme pour son implication avec l'installation de l'office de tourisme devant la crypte pour le week-end et la mise à disposition de sa billetterie pour la réservation des évènements divers. Comme tous les ans Jou'Arts et Culture a remporté un vif succès avec son exposition de peinture et de sculpture à l'église.

Atelier Poterie

Lors des journées européennes du patrimoine, les enfants ont pu découvrir l'art de la poterie, en confectionnant un objet de leurs mains, grâce à la présence de Laurence de l'association du « Aux Grés de la Terre », qui a pu montrer aux enfants, ravis, la réalisation d'un récipient avec de l'argile et de l'eau. L'atelier a été encadré par Nathalie Blot, conseillère municipale et Ludivine Moussart, consultante, au sein de l'équipe municipale. A la fin de l'atelier, elles ont dirigé les enfants vers le magasin de l'Abbaye afin de récupérer de délicieux cookies, offerts par la municipalité, et confectionnés spécifiquement ce samedi, par Sœur Théophane. Nous la remercions pour cette délicate attention.

Des cookies sont proposés à la vente, chaque dimanche au magasin de l'Abbaye Notre Dame. C'est sur le stand poterie, lors du prochain marché de la Tour qui se déroulera samedi 31 octobre que les enfants auront la joie de récupérer leur œuvre qui aura été cuite au four, par Laurence « Aux grès de la Terre ».





Transdev Bus

Le début de l'année scolaire a été marqué par de nouvelles difficultés de transport pour nos jeunes jotranciens se rendant dans les collèges de La Ferté-sous-Jouarre. Alerté par certains parents et par l'élu à la jeunesse, le personnel de la société Transdev s'est déplacé aux arrêts de la Place et de Fontaine Rougeau, durant la 2ème semaine de septembre.

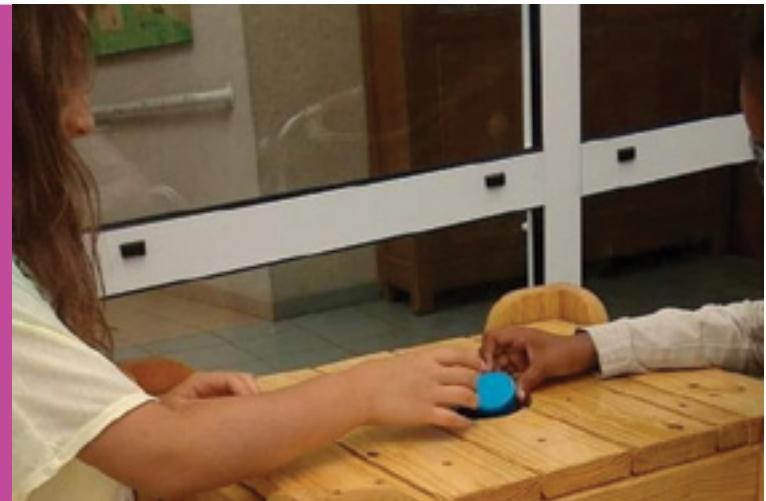
Suite à son intervention, une solution semble avoir été trouvée avec le nouvel horaire mis en place sur la ligne desservant le collège des Glacis. Veuillez trouver les horaires en suivant le lien :

<https://www.transdev-idf.com/ligne-41B/la-ferte-sous-jouarre-coulommiers/097-067>

De nouveaux panneaux signalétiques ont été installés aux arrêts de bus pour une meilleure information.

Collecte de bouchons plastiques

La collecte des bouchons plastiques en faveur du handicap a été momentanément stoppée, fin 2019 avec la fermeture de l'association collectrice. Pour rappel, les bacs à bouchons avaient été confectionnés par le personnel des services techniques, et installés aux écoles ainsi que sur le terrain de pétanque. Un bac plastique est toujours à disposition dans le couloir de la mairie ainsi qu'au centre de loisirs. Cet esprit de solidarité va reprendre, nous ne manquerons pas de communiquer.



Nettoyons la nature

L'opération Nettoyons la Nature 2020 devait se dérouler dimanche 27 septembre. Vu le contexte sanitaire, la décision a été prise de repousser celle-ci à une date ultérieure. Pour les associations qui étaient intéressées à y participer, ainsi que les particuliers, qui souhaiteraient participer au prochain nettoyage envisagé au printemps 2021, nous communiquerons en amont à ce sujet. Vous retrouverez sur le facebook Jouart&Jeunesse, les éditions de nettoyage 2018 entrepris avec les familles et en 2019, avec l'association du FC Jouarre et son président qui ont rejoint cette opération de solidarité. Ces moments de partage avec parents et enseignants ont permis de sensibiliser davantage les enfants à la sauvegarde de la nature et à la fragilité de notre environnement. Merci à tous





Cérémonie des diplômés

La cérémonie des diplômés, prévue le samedi 28 novembre est repoussée, en raison du contexte sanitaire. Celle-ci sera possible, sous une forme différente, à une date qui sera communiquée dès que l'organisation sera effective. Nous tenons à féliciter tous les lauréats de cette année 2020 si particulière. Les établissements scolaires sont contactés comme chaque année afin de recueillir le nom des lauréats et les diplômes obtenus durant l'année 2019-2020. Pour ceux dont les établissements restent éloignés ou difficilement recensés, (incluant ceux situés hors du 77) ils peuvent se faire connaître en envoyant les informations (coordonnées complètes, nom du diplôme, mention, établissement, ville, n° de téléphone portable, adresse email) à l'adresse suivante : communication@mairie-jouarre.fr Les lauréats seront conviés à récupérer, par la suite, leur récompense dans des conditions qui seront transmises par courrier. Ceci concerne les enfants rattachés au domicile des parents résidants sur la commune de Jouarre.

Félicitations à tous !



Retour sur le forum des associations

Gérald GABORIEAU, Maire Adjoint aux sports et associations a choisi une formule allégée du Forum pour éviter un trop grand rassemblement de personnes et ce, à la veille de la rentrée scolaire. Malgré une météo mitigée et moins d'associations présentes, le forum a reçu un nombre honorable de visiteurs. Un grand merci aux associations présentes ce jour-là.

Les bacchantes

Cette année, Gérald GABORIEAU, avait souhaité profiter de l'événement Octobre Rose qui sensibilise contre le dépistage du cancer du sein pour inaugurer les Bacchantes initialement programmée mi-novembre. En effet, c'est une cause solidaire qui encourage au dépistage du cancer de la prostate. C'était l'occasion de relier ces deux causes auxquelles nous devrions tous adhérer. A ce jour et en raison de la crise sanitaire, aucune date n'a pu être programmée comme pour d'autres manifestations dans les communes de l'agglomération Coulommiers Pays de Brie.

PR[®]

TopoGuides[®]

**Le Pays de l'Ourcq
et le Pays Fertois
... à pied[®]**

37 Promenades & Randonnées

Promenade & Randonnée

DÉPARTEMENT
DE L'ESSONE
PAYS DE L'OURCQ
PAYS FERTOIS
MUNICIPALITÉ DE JOUARRE

FFRandonnée www.ffrandonnee.fr

FFrance randonnée

Cet été, Jouarre s'est réjoui de voir le passage de FFrance randonnée, qui a repris le balisage du circuit :

Abbaye de Jouarre / Ferté-sous-Jouarre
Circuit de 3 heures sur 10 km.

Retrouvez le parcours sur le topo guide en vente à l'office de tourisme de Jouarre, place de Jouarre.



Le 1er marché de la Tour

Il s'est déroulé le Samedi 19 septembre après-midi. Ce sont plus de 20 exposants qui ont souhaité faire partie de cette aventure en proposant leurs produits locaux et artisanaux. Cela allait des bouillottes Chouettibou d'**Alexandra Esquilat**, lauréate de la médaille de bronze 2018 de la Foire de Paris, à l'éleveur de poulets, venu avec ses ovidés, au producteur de champagne ou à des objets décos. Le terroir était bien représenté avec en plus un apiculteur, un fromager, un volailler, un traiteur, un horticulteur, un vigneron et des créateurs artisanaux, la liste n'étant pas exhaustive ! C'est sous un beau soleil de septembre au cœur des journées européennes du patrimoine que s'est déroulé ce premier marché de la Tour. Rendez-vous pris samedi 31 octobre de 16h00 à 20h00 rue Montmorin et rue de la Tour. **Martine Lescure**, Maire Adjoint au commerce peut se féliciter de cette première édition.

Point information :



La pharmacie de l'abbaye Changement des horaires d'ouverture

- Lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h00 à 12h15 et 14h30 à 19h30
- Mercredi 9h00 à 12h15 - 14h30 à 18h00
- Samedi 9h00 à 12h15



Bibliothèque municipale Changement des horaires d'ouverture

- Ouverture le mardi et le vendredi de 16h à 18h30



Nombre de personnes ont contribué à la confection des masques en tissu dont les sœurs de l'Abbaye Notre Dame, qui en ont fabriqués pour du personnel soignant. Nous tenons à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont confectionné ces masques en tissu, que ce soit pour les distribuer au personnel de l'hôpital ou aux personnes fragiles dans le besoin, en cette période difficile. Des commerçants avaient également fait don de gants, ainsi qu'une habitante de la commune.



Erratum :

Dans le Jouarre mag précédent, une erreur s'est glissée ne mentionnant pas l'ouverture du tabac presse de Jouarre pendant le confinement. Pour rectification, La civette de la crypte a bien été ouverte pendant toute la durée du confinement et ce, au service des jotranciens.



— « C'est pas la mer à boire.... » —

OUI les services techniques travaillent quotidiennement pour rendre la vue et la vie de notre commune agréable

OUI le service des ordures ménagères, s'active chaque semaine pour ramasser nos déchets.

Tous collectivement sachons remercier les chevilles ouvrières de ces services , en particulier les jotranciens dont c'est le métier....

MAIS OUI aussi CHACUN DOIT SE MOBILISER pour limiter les salissements

~ Observons les dates de ramassage et ne délaissions pas nos rebuts en bout de rue

~ Ni en bout de champ.

~Assumons le ramassage systématique des déjections de nos animaux.

~ Reléguons nos mégots là où ils doivent l'être : dans une poubelle
(les caniveaux vous en remercieront)

~Apprenons à nos enfants, (ou laissons-les nous réapprendre !) le respect des lieux et de la nature

~Trions les déchets

Pas faute d'avoir les équipements nécessaires, poussons nos pas jusqu'à eux : ils ne viendront pas chercher nos restes , même compostables ils sont indésirables par terre

Merci aux acteurs des opérations nettoyage de la nature. Nous renouvèlerons dans un format différent cette action au Printemps et d'ores et déjà je vous propose de vous manifester pour y participer à ERA@mairie-jouarre.fr

Nos gestes en somme , tout simplement civiques c'est pas la mer à boire mais sans eux la mer se meurt

<https://ma-dechetterie.fr/>
<https://www.legifrance.gouv.fr/>

Anne-Marie Nuyttens
Laurent Désert

ERA@mairie-jouarre.fr

Une nouvelle commission dans notre commune et une rubrique dédiée

Cette nouvelle mandature voit l'apparition d'une commission dédiée au caractère Rural et Agricole de notre territoire. C'est heureux. D'autant que notre société est captivée par les questions relatives à l'environnement, au paysage , à notre alimentation, et au respect de notre mère Nature. Autant de sujets pour lesquels chaque consommateur, chaque citoyen, chaque contribuable que nous sommes tous est aujourd'hui sensible.

Habiter un lieu c'est bien plus que vivre dans un endroit.... C'est le partager et c'est le connaitre. Partageons la vie des paysans qui nous entourent, apprenons à (re)connaitre les productions, redécouvrons les saisons, renseignons-nous sur les travaux des champs. Etablissons des dialogues avec nos voisins qui produisent.

L'équipe municipale s'est étoffée afin que les questions d'Environnement de Ruralité et d'Agriculture soient traités dans un esprit de dialogue et de communication. Une commission spéciale pour ces sujets sociétaux a été créée.

Une rubrique « SUR LE CHAMP » vous retrouvera chaque Jouarre Mag.





Jouarre : une constante depuis toujours l'agriculture

Jouarre porte dans le sillage de son passé dessiné par l'Abbaye qu'elle abrite, un certain nombre de particularités : Culturellement les Cryptes la rendent célèbre.... Architecturalement « La Tour Qui Veille », de même que le Pavillon de Thianges sont des prototypes...Structurellement la présence de 2 bourgs et de grands hameaux, la singularise... On pourra bavarder longtemps sur son statut de village ou de ville, selon que l'on s'arrêtera sur la définition administrative ou sur l'idée que l'on se fait du village gaulois. Indéniablement, c'est une commune rurale au caractère agricole solidement ancré. Lui aussi d'ailleurs est à relier à l'Abbaye et aux travaux entrepris à l'époque médiévale où des moines occupaient également le Monastère. La commune de Jouarre regroupe le plus grand nombre d'agriculteurs du département, et par sa taille elle est une des plus grandes en SAU (Surface Agricole Utile en France).

Sur le champ

En cette fin de saison, la plaine prend ses couleurs d'automne. Toutes les plantes annuelles sont récoltées maïs, pommes de terre, chanvre, lin et betteraves les derniers de la classe, hormis quelques parcelles de betteraves.

Contexte 2020 : à noter des rendements betteraves exceptionnellement bas -50% à -60%, et campagne réduite de 150 à 65 jours pour les sucreries. Et l'impact Covid qui a brutalement gelé les ventes de cultures industrielles. Si les agriculteurs n'ont pas eu de confinement professionnel, la commercialisation des matières a souffert de la pandémie).

Les agriculteurs sont toujours « dans le temps d'après ». Et voilà les champs sont en partie ré-occupés par les productions de la campagne prochaine.

Si vous voyez des tracteurs dans les champs, pariez qu'ils préparent les terres, pour certaines parcelles avec labour et, selon les techniques culturales, sans labour. Les blés et orge d'hiver ceux qui passeront Noël en terre et qui devront affronter les frimas sont quasiment tous semés ou en cours de l'être. Les colzas également, qui se dépêchent d'atteindre une taille suffisante pour se prémunir des froids avant de stopper leur croissance.





La 1ère fleur

Jeudi 17 septembre, la ville de Jouarre recevait la visite du jury régional des villes et villages fleuris qui décide de l'attribution de la 1ère fleur. Il a été accueilli par Fabien Vallée, Maire de Jouarre, Christine Dehosse, Maire Adjoint aux affaires culturelles et au patrimoine, Anne-Marie Nuyttens, Maire Adjoint à l'environnement, ruralité et agriculture et Thierry Causin Conseiller Municipal et Délégué au fleurissement. Composé de trois membres et de sa présidente Hamida Rezeg, Vice-présidente au tourisme de la région Ile-de-France, le jury a pu, après un exposé de la commune, visiter certains endroits emblématiques du centre bourg, comme la place Saint Paul, la rue Montmorin, la place Auguste Tinchant... S'étant réuni mi-octobre, le jury a décidé d'attribuer sa 1^{ère} fleur à la ville de Jouarre. Bravo à tous ceux qui, de près ou de loin, ont oeuvré pour que cela devienne une réalité.

« L'occasion nous est donnée ici de remercier les agents des services techniques et plus particulièrement Jean-Yves Sablonnière qui n'a pas ménagé sa peine » Fabien Vallée

Label national de la qualité de vie

Présent depuis 60 ans, le label « Villes et Villages Fleuris » rassemble 4 885 communes sur tout le territoire français. Il récompense l'engagement des communes en faveur de l'amélioration de la qualité de vie : la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, le respect de l'environnement (gestion des ressources naturelles et préservation de la biodiversité), le développement de l'économie locale, l'attractivité touristique et la préservation du lien social. Le label constitue un outil d'aide au quotidien pour les communes qui souhaitent améliorer le bien-être de leurs habitants et préserver l'identité de leurs territoires, tout en développant leur attractivité.

source : <http://www.villes-et-villages-fleuris.com>



L'Ageep

L'Association pour une gestion Eco durable du paysage économique et patrimonial, fait revivre le patrimoine technologique, et notamment le pylône aéronautique ou " Phare de Jouarre" situé entre le bourg et Romeny. Son éclairage rouge permet de faire revivre cette épopée de l'aviation. Ce phare, situé sur la ligne le Bourget-Strasbourg fait partie du patrimoine local et reste le témoin des moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité et le développement du transport aérien. On ne peut que souhaiter que ces phares qui ont survécu à la guerre et ont résisté à l'urbanisation, soient conservés et leur histoire complétée par quelques anecdotes locales, qui seraient apportées par les habitants de Jouarre eux-mêmes.





Une reprise attendue

Le premier septembre nos petits Jotranciens ont repris le chemin de l'école. Une rentrée attendue par petits et grands et qui s'est déroulée dans le respect des règles sanitaires. La nécessaire collaboration entre enseignants et mairie s'est poursuivie pour le bien de tous. Cette année scolaire a vu également la mise en place de la réservation en ligne. En effet, les différents services scolaires (cantine, périscolaire) doivent désormais être réservés directement en ligne sur le compte famille via le portail dédié.

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieJouarre77640/accueil>



Un programme numérique ambitieux

Le confinement l'a montré, il nous faut des moyens numériques de qualité ! Ainsi la municipalité a le désir d'accompagner enseignants et élèves à la mise en œuvre de la continuité pédagogique. Cela se traduira par un investissement accéléré pour renouveler le parc informatique d'une part et améliorer la couverture numérique d'autre part. Ce passage au numérique voulu par le Maire et encadré par le premier adjoint Jean-Luc MONDAT marque la continuité de l'effort engagé par la municipalité.

Halloween à l'école Jussieu

Grâce au partenariat établi entre l'association Coup de Pouce 77 et le CCAS ainsi qu'à la participation de Gérald GABORIEAU et de l'école, la Municipalité a pu remettre des chocolats aux enfants de la maternelle Jussieu, le dernier jour avant les vacances d'automne.





Poste électrique de Courcelles-sous-Jouarre

Les habitants de Courcelles-sous-Jouarre ont pu constater depuis quelques semaines que des changements avaient lieu au niveau du poste électrique à proximité du terrain de pétanque. La sécurisation de la ligne en amont et la puissance du poste devenant trop faible, il était nécessaire et indispensable pour Enedis d'implanter un poste à plus forte puissance et donc plus imposant. Il a été convenu avec la mairie que le poste serait déplacé de quelques mètres. Ce nouvel emplacement a nécessité le déplacement des conteneurs à verres qui ont été réinstallés de l'autre côté du terrain pétanque sur une dalle béton pour plus de propreté. Enfin, pour conserver le charme du site, Stéphane Pochet, Maire Adjoint à l'urbanisme a souhaité intégrer ce poste dans le paysage grâce à un trompe-l'œil. A terme, les conteneurs à verres seront également dissimulés derrière des palissades en bois.

Travaux parking de la micro-crèche

Comme vous l'avez constaté plusieurs semaines de travaux se sont déroulés sur le parking de la micro-crèche. Ces travaux étaient diligentés par la CACPB et réalisés par la société CISE TP intervenant sur le site sous la compétence de l'agglomération. A la suite de ces travaux, cette réfection permet de nouveau, aux parents, jotranciens et visiteurs d'y stationner, et de pouvoir faire leurs courses sur la commune en toute tranquillité.



Résidence de la Bergerie

En accord avec le PLU, la construction d'un nouveau lotissement nommé « La Résidence de la Bergerie » située rue des Huguenots a récemment débuté. La livraison de celui-ci est prévue au 3ème trimestre 2021. La Mairie sera vigilante pendant le déroulement des travaux à la sérénité du voisinage.



Nouveau parcours touristique à Jouarre

Découvrez le circuit de Saint-Colomban, rythmé par 7 panneaux retraçant l'histoire du moine Saint-Colomban au 7e siècle.

Partez de la rue Montmorin, au pied de la Tour romane, découvrez l'écrin de verdure qui vous amène directement place Saint Paul devant la crypte mérovingienne, pour repartir vers l'église et emprunter la sente pour finir sur le dernier panneau.

<http://club.quomodo.com/saintcolombanenbrie>
Saint Columban en Brie



La fibre

L'arrivée de la fibre sur la commune de Jouarre est un vrai sujet d'actualité. Certaines habitations ont déjà été raccordées à la fibre en raison de leur situation géographique et de la proximité du réseau fibre dépendant du nœud de Cyr-sur-Morin. Cependant, les dernières informations qui nous ont été transmises indiquent une mise en service de la fibre sur la commune au 2^{ème} semestre 2023. Cette date a été légèrement modifiée puisque Jouarre devait être éligible seulement en 2024. Seul le service départemental Seine et Marne Numérique est compétent pour le déploiement de la fibre sur le territoire.

QUAND MA COMMUNE VA-T-ELLE ÊTRE ÉQUIPÉE ?

Pour connaître le planning de déploiement sur le territoire seine-et-marnais, et plus particulièrement sur votre commune, vous pouvez :

- contacter votre intercommunalité qui a désigné au moins un élu siégeant au Comité syndical de Seine-et-Marne Numérique. L'intercommunalité est informée du planning de déploiement général par commune,
- consulter le site Internet de test d'éligibilité de votre adresse au réseau sem@fibre77 sur le site www.covage.com

SUR QUELS CRITÈRES LE PLANNING DE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE A-T-IL ÉTÉ ARRÊTÉ ?

Le planning de déploiement de la fibre s'est effectué en concertation avec les intercommunalités, sur la base de plusieurs critères. La date d'adhésion de l'intercommunalité à Seine-et-Marne Numérique a été un critère important. Par la suite, plusieurs autres critères ont été pris en compte de manière globale dont notamment :

- la capacité de financement de l'intercommunalité, à l'origine du projet, qui a permis de fixer une échelle de temps,
- les priorités données par l'intercommunalité, elles-mêmes en fonction de critères qui lui sont propres,
- les contraintes d'architectures induites par la géographie et les infrastructures existantes et réutilisables,
- la contrainte d'équilibre économique de la Délégation de Service Publique.



Alexandre CONSTANT BAYEUX

Lors de la réunion du conseil municipal du 12 juin 2020, monsieur le Maire expose que le futur lotissement de La Bergerie sera desservi par une voie de circulation interne et qu'il y a lieu de donner un nom à cette voie. Sur proposition de Claude Pottin, la rue Alexandre Constant BAYEUX est votée à l'unanimité

Alexandre Constant BAYEUX fils de Pierre, Michel Bayeux, maître taillandier et de Marie Marguerite Cadot, est né à Saint-Quentin le 14 février 1775.

Fasciné par Napoléon, celui-ci s'engage dans le 11^e régiment de hussard le 10 Ventôse de l'an 2 (2/02/1794) où il est nommé Brigadier le 26 Fructidor de l'an IV (12/09/1796) puis Maréchal des Logis le 8 Fructidor de l'an VII (25/08/1799).

Incorporé dans ce grade dans le régiment de Chasseurs à cheval de la Garde Consulaire le 19 Germinal de l'an VIII (9/04/1800)

Nommé Maréchal des Logis Chef le 18 Thermidor de l'an IX (6/08/1801) puis sous-lieutenant le 21 Vendémiaire de l'an XI (13/10/1802), cet excellent cavalier sera ensuite promu aux grades de Lieutenant en second le 1 Vendémiaire an XII (24/09/1803), Lieutenant en premier le 27 Frimaire an XIV (18/12/1805), Capitaine le 16 février 1807 et Chef d'escadron le 23 octobre 1811.

Blessé à quatre reprises entre 1797 et 1806 lors de combats dont deux blessures la même année, il poursuivit sa carrière militaire jusqu'en 1814.

Décoré par l'Empereur de l'ordre de Chevalier de la Légion d'honneur le 26 Prairial de l'an XII (15/06/1804), Officier de la Légion d'Honneur le 14 mars 1806, Chevalier de l'ordre du Mérite Militaire le 15 février 1810, Chevalier de l'Empire Français le 10 avril 1811, Baron de l'Empire le 28 novembre 1813, il reçut également une prime de 1000 Francs en 1808.

Rendu à la vie civile, le Chef d'Escadron Alexandre Constant BAYEUX se retire à Jouarre où il fut élu Maire en 1830.

Il semblerait que celui-ci ait fait l'acquisition de plusieurs propriétés jotranciennes. Il s'est éteint auprès de son épouse la Baronne Louise Renée BAYEUX Née LEGROS le 4 avril 1833 et inhumé à Jouarre.





Histoire du monument aux morts de Jouarre

Lors de la séance du conseil municipal du 16 mai 1919, Messieurs M. MACE et BONNEFOY exposent à l'assemblée qu'au moment où la guerre mondiale s'est si glorieusement terminée, malgré les douloureuses pertes des 101 enfants de Jouarre tombés en héros pour défendre la patrie menacée par les allemands, il y aurait lieu de construire un monument. Celui-ci serait situé en un endroit du Bourg désigné par le conseil municipal et les noms de nos martyrs y seraient gravés dans la pierre.

Cette proposition ayant reçu un avis favorable, une souscription publique est ouverte afin d'apporter une aide financière à la commune.

Le Bourg de Jouarre compte à cette époque 2084 habitants et un comité du monument est créé.

Le projet proposé par monsieur Renault « un homme de l'Art », laisse apparaître une stèle de forme canonique au sommet de laquelle se dresse un coq aux ailes déployées qui symbolise le courage et le triomphe.

Sur le devant sont apposées une croix de guerre symbole du patriotisme ainsi qu'une palme figurant la mort glorieuse des soldats tombés au champ d'honneur.

De chaque côté des plaques seront scellées avec le nom de chaque défunt gravé en lettre d'or.

Monsieur le Maire, Georges Chantereau indique alors qu'une subvention de l'état de 800 francs prévue par la loi du 25 octobre 1919, sera accordée ultérieurement à la commune "en atténuation du sacrifice consenti par elle".

Le monument devra être "édifié en un point repère pour le visiteur. Un terrain inoccupé situé à l'angle du chemin de Venteuil et de la route départementale n° 1 répond à ces considérations et la décision est prise d'acquérir celui-ci.

Ce terrain est cédé par ses propriétaires, monsieur Aimé Cerrier et monsieur Randon – Duburcq, tous deux habitants de la Ferté-sous-Jouarre au prix de 0.25 francs le m².

Le 17 mars 1921, le monument est terminé et prêt à être inauguré par Monsieur le maire, le 19 juin 1921, sous la présidence de monsieur Dugal, Maire de Meaux, Député, Conseiller Général, puis Secrétaire d'Etat.

Le monument qui a fait l'objet de travaux importants de restauration en 1941 et 2007 fêtera ses 100 ans le 17 mars 2021.

La Fraternelle de Jouarre à 100 ans

On ne peut commencer l'évocation de l'origine de « La Fraternelle » sans remonter à la fin de l'épopée Napoléonienne (dont l'un des glorieux combattants, le Baron de l'Empire Alexandre Constant BAYEUX fut Maire de notre commune), et des conflits qui s'en suivirent.

Le premier conflit fut la guerre de 1870 qui dura 6 mois opposant la France et l'Allemagne et par laquelle la France vaincue, dut céder les régions d'Alsace et de Lorraine à l'Allemagne.

Suivie alors la guerre de 1914 générée en partie par la perte de ces deux régions entraînant un lot de désolation et de victimes important dans notre pays. A l'instar de la France entière, notre commune n'a pas échappée à ce désastre et, à Jouarre comme ailleurs, de nombreuses familles ont perdu un des leurs ou se sont retrouvées dans la misère, sans travail, et sans ressources, avec parfois un membre de leur famille blessé, et même handicapé.

Confrontés à cette situation, des hommes et des femmes ont décidé de s'unir pour venir en aide aux victimes indirectes de cette barbarie humaine. Sous l'impulsion de deux des leurs, messieurs Paul Gibert et Armand Duchesne, décidèrent de créer une Association Amicale des Vétérans de 1870-71 pour les mutilés, réformés, veuves, anciens combattants et mobilisés de la guerre 1914-1918 de la commune de Jouarre.

La vocation de celle-ci serait :



photo de monsieur Auguste Tinchant qui a été président de la Fraternelle du 5 février 1928 au 13 juin 1940, jour où il est mort pour la France

- De créer et de maintenir entre ses membres des liens de camaraderie et de solidarité,
- De se consacrer à l'étude de toutes les questions intéressant les Mutilés, Réformés et Veuves de Guerre,
- De préparer et soutenir toutes les solutions en vue de l'amélioration de leur sort,

Elle aurait pour nom : LA FRATERNELLE DE JOUARRE

Ils ignoraient alors que d'autres conflits auraient lieu et que « La Fraternelle » continuerait son œuvre bien après la disparition des anciens combattants de ces deux premiers conflits. Composée à l'origine par des anciens combattants et les membres de leurs familles, la Fraternelle s'est ouverte progressivement depuis 1965 à des sympathisants. Les sorties réservées lors de la création de l'association aux enfants de combattants reçus au certificat d'étude sont étendus à tous les membres et diverses manifestations sont organisées sans toutefois déroger à l'objet majeur de la Fraternelle qui reste de perpétuer la mémoire de ceux qui ont sacrifié leur vie pour notre pays.



Ecrivain public

Carine DENOGENT, Maire Adjoint aux affaires sociales a souhaité proposer aux jotranciens la possibilité de recourir à un écrivain public pour la rédaction de courriers administratifs, de lettre de motivation, de curriculum vitae, etc. Cette personne sera présente en mairie 2 mercredis par mois. Ce service est gratuit. Pour prendre rendez-vous, vous pouvez joindre le CCAS au 01.60.24.26.21

Repas de Noël

Comme annoncé dans le Jouarre Mag n°17 et en raison de la crise sanitaire, Carine DENOGENT en accord avec Monsieur le Maire, a pris la décision d'annuler le Repas de Noël des séniors. Cette décision, aussi douloureuse soit-elle, rentre dans le principe de précaution du au risque sanitaire. Afin de conserver l'Esprit de Noël, des permanences de distribution de colis seront organisées le Mercredi 16 décembre de 9h à 12h dans la salle polyvalente de la commune pour le centre bourg, Les Corbiers, Le Gouffre, Clairet, Romeny ainsi qu'en Mairie Annexe de Courcelles-sous-Jouarre pour les hameaux Vanry et Courcelles-sous-Jouarre. Pour ceux qui ne pourraient pas se déplacer mercredi 16 décembre, les colis seront à retirer en mairie à partir du jeudi 17 décembre après-midi.



Coup de Pouce 77

Lors du confinement, l'association Coup de Pouce, représentée par Olivier Rosique, a souhaité participer à l'effort collectif par des dons alimentaires aux familles en grande précarité. Cette aide se poursuit sur la commune qui a mis à sa disposition un local pour lui permettre une distribution hebdomadaire.





NAISSANCES

BANDINELLI Maylis
BEN AISSA Kenza
CONTY Éthan

DOMINGUES Baptiste
FERRIER Lydie
RECHTENSTEIN Adam

SIDLER Ruben
TOUBEAU Théo
VERDEILLES Emmy

DÉCÈS

BLAISE Léon
BOULEUX Raymond
BOURRÉ Odette née BASQUIN
BROCOT Sylviane née RENAULT
CHERON Henri
DOMERGUE Marie née FÉGEAT
EVRARD Roger

FEGEAT Marie
GARCIA GONZALEZ Ester née GRADILLA LOPEZ
GONTIER Jean
KADRI Zoleikha
LAUVERGNE Roger
LEBON Denise née POURRIOT
MAUCHOSSÉ Maurice

POIRET Jeannine née GODET
REMOND Maurice
RENALDINI Monique
RIMBERT Véronique née MARTIN
ROZANÈS David
TESSARO André

MARIAGES

BEN FARAH Riadh et RÉMI Sandrine
DACHICOURT Christophe et POUGET Valérie
DEGRAEVE Thibaut et Cassandra CARVALHO ALVES

NÉLAR Daniel et COUCHY Myriane

Tribune de la majorité

L'année 2020 est vraiment particulière avec cette crise sanitaire sans précédent, le confinement durant plusieurs semaines à entamer le budget communal avec une perte sèche de plus de 100 000 euros ayant quasi tous les services fermés mais chaque agent a touché intégralement son salaire : c'était notre volonté.

On peut voir les choses comme certains, avec un prisme de sinistre ou un œil critique affûté mais l'important c'est l'action concertée mise en place car seule l'action a des conséquences et une influence sur la situation.

Il y eu de belles paroles qui n'ont eu d'écho que les murs de la salle polyvalente de Jouarre le jour des résultats de l'élection : « Nous ne serons pas une équipe d'opposition ... »

Puis
« Nous serons une opposition constructive ... »
Puis,

Pshitttt !

Comme d'habitude, l'opposition est l'opposition quoi qu'on en dise, ainsi va la politique de ceux qui disent ne pas en faire. La parole est libre au conseil municipal, ceci a toujours été notre vision de la démocratie, cependant, le temps est compté et précieux pour gérer les problèmes et être au service de Jouarre.

L'équipe est soudée, la motivation intacte et nous nous battons au quotidien pour faire avancer Jouarre.

Bien fidèlement
Fabien Vallée

Tribune de l'opposition

La majorité municipale communique facilement sur les aspects positifs mais passe sous silence les aspects négatifs.

La majorité nous reproche de pointer nos désaccords et aimeraient que l'on s'abstienne de poser des questions au point d'omettre de diffuser sur le site de la ville la retransmission des réponses à nos questions. Soulignons pour commencer que Jouarre comme 28 communes Seine-et-Marnaises a été récompensé pour avoir cessé d'utiliser des produits phytosanitaires pour l'entretien ses espaces publics (Zéro Phyt'eau). Nous encourageons également l'initiative culturelle, touristique et commerciale lors des journées du patrimoine. Cela ne peut pas compenser une réalité inquiétante :

- Les annonces de campagne autour de l'arrivée de nouveaux commerces se caractérisent uniquement par le déplacement d'un commerçant existant.

- L'arrivée certaine du drive et de la station de lavage semble aujourd'hui compromis. Par conséquence le budget fragile de la commune, en équilibre grâce à la présumée vente de ce terrain depuis maintenant 2 exercices est mis à mal. Soulignant l'irresponsabilité d'inscrire en recette cette somme de 400000 euros avant que la vente du terrain soit effective.

- L'intervention excessive d'entreprises privées dans le domaine des espaces verts et de la propreté alors que nous avions préconisé les «contrats verts» bien moins onéreux pour la commune.

- Les relations complexes entre l'agglomération et notre maire comme le témoigne les propos de ce dernier lors du dernier conseil. Alors oui Jotranciens et Jotranciennes, nous sommes inquiets, nous vous alertons et nous vous alerterons toujours. La victimisation sans cesse de la majorité municipale n'aura pas l'effet de nous soumettre au silence.

Vos élus d'opposition

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 51 du décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire 1* :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation
 - Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé
 - Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants
 - Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant
 - Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative
 - Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
 - Déplacements liés à des transits pour des déplacements de longues distances
 - Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

1* Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 51 du décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire 1* :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation
 - Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé
 - Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants
 - Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant
 - Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative
 - Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
 - Déplacements liés à des transits pour des déplacements de longues distances
 - Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

I* Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

#COVID19

COUVRE-FEU

■ État d'urgence sanitaire

- **Territoires avec mesures renforcées ***

*Région Ile-de-France, Métropole Aix-Marseille, Lille, Grenoble, Lyon, Toulouse, Montpellier, Rouen, Saint-Étienne



#COVID19

Le couvre-feu s'établira de 21h à 6h du matin

Certains déplacements resteront autorisés :

- Pour des raisons de santé
- Pour des raisons professionnelles
- Pour prendre un train ou un avion
- Pour rendre visite à un proche en situation de dépendance
- Pour sortir votre animal de compagnie



#COVID19

L'ensemble du territoire est placé en état d'urgence sanitaire

Dès samedi :

- Toutes les fêtes privées seront interdites
- Tous les restaurants devront appliquer un protocole sanitaire renforcé
- La règle d'un siège sur deux devra s'appliquer dans tous les lieux où l'on est assis
- Le nombre de visiteurs sera régulé dans les lieux où l'on circule debout (centres commerciaux, musées, etc.)
- Le télétravail sera renforcé



#COVID19



ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

En application de l'article 51 du décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire 1* :

- [] Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation
- [] Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé
- [] Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants
- [] Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant
- [] Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative
- [] Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative
- [] Déplacements liés à des transits pour des déplacements de longues distances
- [] Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie

Fait à :

Le :

à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

1* Les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.